

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024**  
**CONVOCATION DU 13 FEVRIER 2024**

---

**I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal. L'écluse rue de théroouanne est en attente de finalisation au Département. Mme DUFOUR demande ce qui va être mis pour matérialiser. M. le Maire répond que ce sera des plots. La demande d'adhésion au SIDEN SIAN pour la défense incendie doit passer au conseil d'administration. Elle sera définitive à cette issue. L'application « My Périshool » sera bien effective pour la rentrée des vacances de février. M. le Maire fait un point sur les inondations qui ont frappé la commune en janvier. Une quinzaine de maisons, une entreprise et 7 bâtiments communaux ont été touchés. La pompe à chaleur du restaurant n'a pas encore été réparée, l'entreprise n'arrive pas avoir les pièces défectueuses. M. le Maire fait part du doublement des factures d'électricité suite à l'utilisation dans les bâtiments communaux sinistrés de chauffages énergivores.

**II) IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE:**

M. le Maire rappelle qu'une consultation publique a été lancée du 11 décembre au 31 janvier suite à la définition de zones d'accélération de production d'énergies renouvelables par le conseil municipal. Les énergies renouvelables qui avaient été retenues étaient l'éolien et le photovoltaïque sur les bâtiments communaux. M. le Maire fait part qu'une personne a consigné une observation concernant le projet éolien.

M. le Maire propose d'entériner les zones précédemment identifiées par le Conseil Municipal à savoir pour l'éolien et le photovoltaïque sur toiture:

- pour l'éolien : la zone correspondante au projet éolien de Nouvergies
- pour le solaire sur toiture : toutes les toitures des bâtiments communaux

**POUR : 13 UNANIMITE**

**III) AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSE D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :**

M. le Maire explique que des factures d'investissement doivent être réglées avant le vote du budget. Elles concernent le remplacement de la pompe à chaleur de la mairie suite aux inondations et la mise en place de l'application « MyPérishool ». Ainsi, M. le Maire demande l'autorisation de mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**POUR : 13 UNANIMITE**

**IV) REVISION DES LOYERS :**

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se positionner sur la revalorisation des loyers des immeubles appartenant à la commune. Estimant que le montant des loyers des garages, des appartements des écoles, et de la MAM sont suffisants, M. le Maire propose de ne pas les augmenter pour cette année. Il propose également de ne pas augmenter le loyer du presbytère, aucuns travaux d'amélioration énergétique n'ayant été effectués.

**POUR : 13 UNANIMITE**

**V) DROIT DE PLACE :**

M. le Maire explique que pour des raisons de sécurité, la pâtisserie ne bénéficie plus depuis le mois de janvier de la fourniture électrique par la commune. Ainsi il y a lieu de revoir

le droit de place. M. le Maire propose de fixer le droit de place à 15 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

**POUR : 13 UNANIMITE**

**VI) CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PEC :**

En tant que commune sinistrée, la commune peut bénéficier à compter du 1<sup>er</sup> mars d'un contrat PEC d'une durée de 6 mois.

**POUR : 13 UNANIMITE**

**VII) COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET COMMUNAL :**

Les écritures comptables étant en tous points conformes aux écritures comptables du compte administratif, M. le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

**POUR : 13 UNANIMITE**

**VIII) COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNAL :**

Après avoir présenté les dépenses et recettes de l'exercice 2023 en section de fonctionnement puis en section d'investissement, M. le Maire laisse la présidence à Mme DUFOUR Maryvonne, doyenne d'âge et se retire. Mme DUFOUR procède au vote.

**POUR : 12 UNANIMITE**

M. le Maire reprend la présidence et remercie l'assemblée de la confiance qu'il lui accorde. M. le Maire ajoute que la bonne gestion de la commune est due à la contribution de tous. M. le Maire fait part qu'un conseiller énergie partagée de la CABBALR étudie les économies d'énergie à effectuer à la maison du patrimoine. Ce dernier a salué la gestion de la commune dans ce domaine.

**IX) REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET COMMUNAL:**

M. le Maire fait constater que le résultat de la comptabilité de 2023 fait apparaître : un excédent de fonctionnement de 374 323 € 64, ainsi qu'un excédent de 133 890 € 25 à la section d'investissement.

Compte tenu des restes à réaliser au 31 décembre 2023 :

En dépenses de 108 720 € 00 et en recettes de 60 000 € 00 soit un déficit de restes à réaliser de 48 720 €, ramenant l'excédent d'investissement à 85 170 € 25.

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement en report à la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", soit 374 323 € 64.

**POUR : 13 UNANIMITE**

**X) DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

- M. le Maire propose de reconduire l'adhésion à Culture Commune. M. le Maire rappelle que Culture Commune a organisé la SMOB sur la commune il y a quelques années

**POUR : 13 UNANIMITE**

- M. le Maire fait part de la demande de subvention émanant de l'association Chats du bonheur62. M. le Maire explique que cette association est intervenue pour la commune. 3 chats non pucés, non stérilisés nous ont été déposés. Le refuge de Béthune n'a pas voulu prendre ces chats car ils étaient sauvages. Seule l'association Chats du bonheur62 a bien voulu les prendre en charge.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention à cette association.

**POUR : 13            UNANIMITE**

- Le Secours Catholique sollicite une subvention.

**CONTRE : 13            UNANIMITE**

- L'institut pour la recherche sur le cancer de Lille

**CONTRE : 13            UNANIMITE**

#### **XI) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Une subvention est accordée aux associations suivantes :

- Amicale des donneurs de sang
- Amicale Saint Hubert
- Le souvenir français
- L'APE Estrée-Blanche
- La renaissance
- L'entente fléchinoise
- D.D.E.N
- Le club Musical
- Le comité d'animation
- A.D.E.P Aire-sur-la-Lys
- Coopérative Scolaire de l'école de la Lacquette
- L'école de musique

**POUR : 13            UNANIMITE**

#### **XII) INVESTISSEMENT 2024 :**

- Remplacement de l'éclairage au terrain de football
- Achat d'une machine à laver
- Réfection de la toiture école de la Lacquette rue de l'église (côté presbytère)
- Création de trottoir rue de Théroouanne, Adouci de bordure chaussée Brunehaut, borduration allée des sorbiers
- Application My Périshool
- Réfection de bureau à la mairie
- Pompe à chaleur de la mairie suite aux inondations
- Aménagement espace public 2<sup>ème</sup> tranche
- Etude de sol terrain résidence les myosotis

M. le Maire fait un point sur les emprunts. Il reste 3 emprunts. Le remboursement d'un prêt s'arrête en juillet. La dette par habitant est de 191 €.

#### **XIII) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

M. le Maire explique que les travaux de bordurations le long de la RD 341 peuvent être subventionnés au titre des amendes de Police. Il propose de faire une demande auprès du Département.

**POUR : 13 UNANIMITE**

#### **XIII) QUESTIONS DIVERSES :**

- M. le Maire fait part du passage en routier des participants du Rallye de la Lys le dimanche 21 avril
- Les travaux d'assainissement collectif de l'orée du bois sont programmés pour cette année. Un parking pour les voitures des riverains sera à prévoir, l'ancien dépôt du département pourrait convenir.
- Mme TISON fait part de l'organisation d'une brocante par l'APE le 1<sup>er</sup> avril.

- M. MARLES informe l'assemblée du passage de la course cycliste « le tour des 100 communes » le samedi 2 mars.
- M. MARLES rappelle l'organisation par le comité d'animation de la fête bavaroise le dimanche 07 avril. Il invite les élus à participer à cette manifestation.
- M. MARLES rappelle également la tenue des élections européennes le dimanche 9 juin
- Mme DUFOUR demande ce que deviennent les tablettes des conseillers qui ne viennent plus. M. le Maire répond qu'il pensait que M. SOUFFLET aurait été présent ce soir.
- M. RAMOS exprime son incompréhension vis-à-vis de M. le Maire et de M. MARLES lors des inondations du mois de janvier. M. le Maire répond qu'il fallait demander avant d'entreprendre quelque chose. Lors d'événements particuliers comme ce fut le cas, les directives doivent être centralisées.
- Mme KOWALK fait part de son regret de ne pas avoir eu de message de la mairie pour aider au nettoyage. M. le Maire répond qu'aucun message de la mairie n'a été envoyé, les gens sont venus spontanément aider. Les publications sur les réseaux sociaux sont de l'initiative d'habitants et non de la commune. M. le Maire réitère ses remerciements à la boulangerie DEZ pour les sandwichs offerts et aux habitants venus aider.
- Mme DUFOUR fait part de sa crainte d'être à nouveau inondée. M. le Maire répond qu'une fascine doit être faite et que l'agriculteur a semé cette année de l'herbe à la place du maïs.
- Mme TISON fait part du mécontentement d'habitant sur l'absence de déneigement. M. le Maire répond que la commune donne du sel si besoin.
- Mme DUFOUR déplore le manque de civisme des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leur animal.

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**